AVOCATS

Utiliser l'IA générative au cabinet en toute sécurité

L'IA générative est déjà utilisée dans les cabinets, parfois sur des éléments couverts par le secret professionnel. La journée alterne pratique et encadrement : ce qui peut être soumis à un outil, ce qui doit être vérifié, ce qui relève de la responsabilité de l'avocat.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
7 h · 1 jour	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats inscrits, collaborateurs, associés et responsables de cabinets.

PRÉREQUIS
Être inscrit au tableau ou exercer au sein d'un cabinet d'avocats.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement et les limites des outils d'IA générative.
- Identifier les tâches où l'apport est réel et celles à proscrire.
- Appliquer des règles strictes de confidentialité et de secret professionnel.
- Vérifier systématiquement les productions obtenues.
- Rédiger une charte d'usage interne au cabinet.

03 Programme détaillé

M1 Comprendre l'outil · 2 h 00

- Des repères solides, sans jargon.
- Ce que produit réellement un modèle génératif et pourquoi il se trompe.
- Références inventées, approximations juridiques et absence de raisonnement.
- Panorama des usages pertinents au cabinet.
- Atelier — Tester un outil sur une question juridique et analyser ses erreurs.

M2 Secret professionnel et confidentialité · 2 h 30

- La question centrale de la profession.
- Données de dossier, pièces et identité des clients face aux outils externes.
- Hébergement, conservation des échanges et paramétrage des comptes.
- Situations à proscrire et alternatives possibles.
- Atelier — Classer des contenus selon qu'ils peuvent ou non être soumis à un outil.

M3 Vérifier et encadrer · 2 h 30
- La responsabilité reste entière.
- Méthode de vérification systématique avant tout usage professionnel.
- Responsabilité civile et déontologique de l'avocat.
- Contenu d'une charte d'usage et information des collaborateurs.
- Atelier — Rédiger la charte d'usage de l'IA du cabinet.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'imputabilité définitive de l'action au titre de l'obligation de formation continue dépend de son contenu, de ses modalités, des justificatifs produits et des règles applicables au barreau concerné.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr